



Négociations Contrat Social et Economique

☎ 0387207536 / 0608756243
Web <http://tdf-UNSA.org>
🐦 <http://twitter.com/TdfUNSA>

Le 6 avril 2021

Une 7eme séance de négociation sur le Temps de Travail s'est tenue entre Organisations Syndicales et Direction le 31 mars 2021. Cette négociation a porté essentiellement sur le temps de travail des techniciens

La direction présente en séance un nouvel « Accord d'Aménagement et de Réduction collective du Temps de Travail à TDF ». Il s'agit d'une refonte de l'accord en vigueur à TDF et qui date du 18 Novembre 1998, reprenant ce qui a été discuté lors des séances précédentes, avec en particulier ce qui tourne autour du temps de travail des techniciens d'opération à savoir :

- **Temps de trajet** en dehors de la plage horaire du tableau de service **non comptabilisé comme du Temps de Travail effectif dans la limite d'une heure maximum par jour**, avec un certain nombre de modalités restrictives ;
- **Valorisation de ce Temps de Trajet d'un montant forfaitaire de 15€/h** versé donnant lieu au versement d'une prime mensuelle ;
- Possibilité de **récupération en temps via le CET**, sur la base d'une valorisation de l'heure à 15€ ;
- **Suivi** du nombre d'heures de Temps de Trajet non décomptés **dans le cadre du CSSCT** ;
- Reconnaissance du temps de **travail des techniciens à domicile par un Bon de Travail** dans la plage horaire du tableau de service, compté comme du TTE, et donnant lieu à une **prime de 15€/mois** ;
- La **part variable** des Techniciens d'Opération passera de 0-5% à **0-10%** ;
- Les **primes de montées aux pylônes** sont **revalorisées d'environ 2€** ;
- Enfin, la direction s'engage, pour les 3 années à venir, à **maintenir un effectif de techniciens au sein du Pôle Opérations, d'au moins 270 postes CDI**, sauf modification de la situation économique et financière du Groupe.

Par ailleurs, à la demande notamment de l'UNSA, les primes de grands déplacements (ou de découcher) sont revalorisées à hauteur de :

- De 15 à 30€ pour 1 ou 2 nuits
- 40€ supplémentaire pour la 3eme nuit
- 75€ pour un week-end (incluant 2 nuits découchées)

Ces propositions de la direction amènent plusieurs remarques de l'UNSA :

- Avant de faire une réforme du temps de travail des techniciens, il faut **améliorer les process de planification, de gestion des accès, de logistique, de gestion des sous-traitants, de gestion des astreintes**, bref tous les process qui ont un impact, actuellement plutôt négatif,

sur l'organisation du temps de travail des techniciens. L'UNSa attend des mesures concrètes de la part de la direction ;

- La mise en œuvre d'une réforme impactant le Temps de Travail quelle qu'elle soit, nécessite un **suivi régulier**. Au-delà d'un suivi trimestriel par le CSSCT, l'UNSa demande la **création d'une commission** au moins la première année afin d'assurer un suivi détaillé et éviter d'éventuelles disparités ;
- La direction ne souhaite pas mettre de garde-fou avec un nombre maximum d'heures de temps de trajet qui ne serait pas comptabilisé par mois. Nous réitérons notre demande **d'un maximum de 8h**.
- Concernant les montées aux pylônes, l'UNSa demande que perdure la possibilité de **plusieurs montées sur un même site le même jour** ;
- En contrepartie du « travailler plus » des techniciens pour conserver voire amplifier l'internalisation, la direction s'engage à conserver le niveau d'emploi CDI des techniciens d'opération seulement sur une période de 3 ans (durée d'un business plan). Pour l'UNSa il s'agit bien là du **minimum** ;
- Par ailleurs, L'UNSa réclame à la direction de fournir par année la **prévision des départs en retraite des techniciens**.

Suite à ces nombreuses séances de négociation, **l'UNSa reste dubitative**. Comme nous l'avons écrit dans nos publications précédentes, nous estimons que cette réforme du temps de travail des techniciens d'opération a été mal présentée dès le départ de la négociation le 4 Février car axée sur le seul aspect de l'exclusion d'une partie du temps de trajet comme temps de travail effectif.

Cette réforme est donc apparue d'abord **comme une régression sociale** qui a eu pour impact de mobiliser la majorité des techniciens contre elle. Malgré les nombreuses contreparties, notamment financières, annoncées ensuite par la direction, cela n'a pas permis de convaincre les salariés concernés de la nécessité d'une telle réforme. Pour l'UNSA, le temps est compté pour qu'une solution acceptable de tous émerge de nos prochains rendez-vous.

Nous rappelons que chacun peut contribuer en soumettant avis et propositions auprès de l'UNSA via la boîte mail syndicat.unsa@tdf.fr.

La prochaine réunion spécifiquement dédiée à l'organisation du temps de travail des techniciens aura lieu Jeudi 08 avril 2021